Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Facuration client_Taxes sur CA

Par Toutim

Bonjour,

Un auto-entrepreneur m'a fait un 1er devis puis un second en s'excusant d'avoir oublié les taxes. Il n'est pas assujetti à la TVA.

Je lui ai demandé d'éclaircir ce qu'il entendait par taxes. Il s'agit de sa taxe sur le chiffre d'affaire. il a grevé son devis de 25%.

A-t'il réellement le droit de faire payer cette taxe à son client ? Elle est transparente sur le devis. Il a augmenté les lignes de prestations et matériaux.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Toutim

Par AGeorges

Bonsoir Toutim,

Si cet auto-entrepreneur gère aussi mal son travail que sa gestion financière, le mieux est de l'oublier au plus vite.
Un ou même deux devis ne vous engagent à rien.

Sauf cas très particulier, un auto-entrepreneur qui n'est pas assujetti à la TVA ne paye pas de taxe sur le CA.
Les 25% sont, en principe le taux d'imposition des bénéfices.

Donc augmenter vos devis de 25% semble montrer que cette personne n'a pas compris grand chose à la gestion.

Sauf erreur ou omission.

Par Toutim

Bonjour AGeorges,

Je vous remercie pour votre réponse. Vous confirmez mes doutes .

Je vais en rester là avec cette personne.

Je vous souhaite une très bonne et belle année 2023.

Toutim